

**Projet de COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL SCIENTIFIQUE et
PEDAGOGIQUE de L'IUFM de MIDI-PYRENEES – Séance du 8 mars 2005**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu du CSP du 11 février 2005
2. Questionnaire évaluation
3. Réponses à l'Appel d'Offre INRP
4. Plan de formation CAPA SH et 2CA SH
5. Le e-portfolio
6. Lancement des Appels d'Offre - recherches collaboratives
(documents joints) (Marc Courvoisier) - innovations pédagogiques
7. La réforme des IUFM



LISTE DES MEMBRES

Présidait la séance : A. Terrisse

Etaient présents :

R. Abgrall (*représentant P.Y. Pellefigue*), V. Albagnac, R. Beaupin, M. Courvoisier, J. Decroq, H. Del-Pup, E. de Saxcé, M. Kavoudjian, I. Laurencot-Sorgius, Y. Maulat, S. Mondon, V. Paolacci, P. Priouret, M. Sabarthes, J. Vidard, M. Vignoles.

Avaient donné procuration :

MF Amaré à J. Decroq, MF Calmette à A. Terrisse, V. Delpeyroux à S. Mondon, A. Font à M. Sabarthes, F. Grezes-Rueff à I. Laurencot, S. Guardia-Gonzalez à M. Courvoisier, B. Laquieze à M. Vignoles, M. Zarrouati à E. De Saxcé.

Etaient excusés :

G. Astoul, P. Boulanger, E. Figue, J. Jorge, M. Moner, P. Roques, E. Roux, S. Soula

Etaient également présents :

Mmes et MM. les Directeurs Adjoints : M. Carral, J.M. Chainet, R. Pouget, B. Segard, C. Valade.

M. le Chargé de Mission : Y. Ardourel,

M. le Secrétaire Général : J.C. Augstrou - M. O. Caudron, *Conservateur en Chef des Bibliothèques*

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CSP du 11 février 2005

André Terrisse accueille Madame Martine Kavoudjian, directrice adjointe de l'INRP, parmi les membres du Conseil.

Il informe ensuite les membres du conseil des procurations données.

Le compte-rendu du CSP du 11 février 2005 est approuvé à l'unanimité.

II – PLAN DE FORMATION CAPA SH et 2 CA SH (Patrick Sicre)

Ce point initialement prévu en 4e position passe en deuxième point.

- **CAPA SH** (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements Adaptés, la Scolarisation des élèves en situation de Handicap)

Patrick Sicre présente la spécificité de cette formation : une formation professionnelle, de spécialisation, formation d'adultes, formation en alternance. Elle nécessite la mise en place de dispositifs particuliers : accueil avec des maîtres d'accueil temporaires, articulation avec les Inspections, groupe d'analyse de pratique, suivi régulier sur le terrain, transversalité du travail en partenariat (social, santé, etc.), individualisation des parcours de formation. Patrick Sicre commente le document les Unités de Formation (au nombre de 3) , des masses horaires en lien avec le texte officiel du ministère. L'année scolaire commence au mois de juin comme il est prévu dans le texte officiel. Ce plan concerne quatre options (E et G au sein des Rased - option D, handicapés mentaux et option F pour les collègues qui interviennent en SEGPA ou en prison). Le système de modules et le partenariat avec le CNEFEI sont présentés.

- **2 CA SH** (Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés, la Solarisation des élèves en situation de Handicap)

Présentation du 2CA SH réservé aux personnels du secondaire amenés à travailler en partenariat avec les collègues de SEGPA ou UPI (intégration des élèves handicapés). Les collègues accueillant ces enfants bénéficient de cette formation. Les objectifs généraux sont similaires (150 heures pour ce complément) avec une problématique propre. Il y a une difficulté à mettre en place les 25 heures de formation disciplinaire pour les stagiaires (7 disciplines sont concernées cette année).

La discussion s'ouvre

Brigitte Segard précise que cette formation est en train de changer. La nouveauté est l'ouverture au second degré mais rien n'est pris en compte dans leur carrière. La politique va de plus en plus vers l'intégration des enfants.

André Terrisse pose la question du rapport à l'université (quelle université et quelle formation ?) et du rapport à la recherche puisque plusieurs recherches portent sur l'enseignement dans les zones difficiles (ZEP) et les difficultés d'apprentissages que celles ci génèrent.

Patrick Sicre répond qu'il existe une convention avec l'Institut Saint Simon. Des conférences sont organisées en relation avec cet Institut. Tous les personnels engagés dans la formation ont un profil universitaire soit en psychologie soit en Sciences de l'Éducation.

Jeanne Vidard constate que l'alternance passe de 2 à 3 semaines ce qui pose le problème des remplacements en E et F ; cela a un impact dans les réseaux.

Brigitte Segard précise que le Plan de Formation est élaboré en liaison avec l'Inspecteur d'Académie des Hautes Pyrénées en charge du dossier et les IEN chargés de l'AIS.

Pierre Priouret demande quel est le volume estimé en terme de besoin dans l'académie. Patrick Sicre répond que les UPI se multiplient.

Brigitte Segard confirme que cette formation s'adresse à un public désigné représentant chacune des UPI de l'académie.

Ce plan de formation est soumis au vote et **approuvé** à l'unanimité.

III – QUESTIONNAIRE ÉVALUATION présenté par Vincent Albagnac

Vincent Albagnac présente les trois propositions de la Commission Vie de l'Étudiant :

- questionnaire papier anonyme,
- questionnaire papier nominatif ou
- questionnaire en ligne nominatif

Il est rappelé que les professeurs stagiaires auront déjà pris connaissance des dossiers d'évaluation.

Il est à nouveau demandé de prévoir d'ajouter des questions concernant l'accueil des stagiaires dans les établissements.

Marc Courvoisier demande quelle est la différence entre le questionnaire en ligne et celui sur papier.

Vincent Albagnac précise que c'est le même questionnaire, sauf pour les questions ouvertes. Il pense que cette modalité de recueil des données en ligne faciliterait leur traitement.

Au delà de cet aspect, Marc Courvoisier fait remarquer que le questionnaire en ligne nominatif sera obligatoirement imprimé pour être traité par un système de lecture optique. Il n'y a donc aucune différence avec une version papier nominative.

Roland Pouget souligne les difficultés techniques qu'entraînerait le questionnaire en ligne en raison des délais.

Marc Sabarthes trouve intéressant de fusionner les deux et qu'ils soient remplis par tous avec ajout de questions concernant de l'accueil des stagiaires dans les établissements.

Isabelle Laurençot souligne l'avantage de la mise en ligne permettant la préparation des réponses.

Marc Courvoisier propose de procéder en deux temps : opter pour le questionnaire tel qu'il est, puis, mettre au point, pour l'année suivante, les questions concernant l'accueil, après discussion avec nos partenaires : Rectorat et Chefs d'établissement.

Jean-Marie Chaînet insiste sur la déconnexion entre la validation et le questionnaire.

André Terrisse soumet au vote la proposition du questionnaire papier avec l'étude de la mise en ligne et la prévision des questions sur l'accueil dans les établissements en liaison avec les partenaires concernés (l'an prochain).

Marc Courvoisier propose l'envoi d'un courrier à tous les stagiaires afin qu'ils soient parfaitement informés et puissent préparer leurs réponses au questionnaire.

Isabelle Laurençot repose la question, déjà posée au dernier CSP, de l'anonymat ou du questionnaire nominatif.

Vincent Albagnac réprecise le choix majoritaire de la commission.

Rizlaine Beaupin approuve la proposition faite par Marc Courvoisier de l'envoi du questionnaire par courrier.

Le vote porte sur la proposition suivante :

- Questionnaire papier nominatif
- Courrier explicatif adressé à tous les stagiaires
- Étude des questions relatives à l'accueil dans les établissements pour l'année 2005 –2006

Résultat du vote :
Contre : 2
Abstentions : 4
Pour : 18

III - RÉPONSES À L'APPEL D'OFFRE INRP *présenté par André Terrisse*

Il n'y a pas eu de dossier recevable concernant cet appel d'offre. André Terrisse regrette cette situation. Il rappelle la Loi de 89 qui permettait aux enseignants de poursuivre des études doctorales avec un allègement de service.

Marc Courvoisier indique que l'information a été diffusée au groupe des permanents, dans Hebdo Infos et sur le Web.

Il rappelle également que l'IUFM a accordé deux décharges de service de 128 h chacune, en 2004-2005, pour la préparation d'un doctorat. Il y a eu une seule demande, satisfaite par conséquent.

IV- E-PORTFOLIO *présenté par Roland Pouget*

Roland Pouget précise quelques éléments d'information sur le E-Portfolio (*cf. compte-rendu du colloque sur le e-portfolio de la Rochelle*). Les anglos-saxons sont plus avancés que nous sur cette notion. On pourrait le définir comme étant une collection de travaux d'étudiants réalisés dans le temps.

Deux grandes tendances se dégagent : pratique réflexive comme outil de formation autonome ou moyen de communication.

Le bureau virtuel par exemple, peut constituer un élément du Portfolio. L'objectif de ce dernier pouvant être la validation des Acquis de l'Expérience (VAE), l'élaboration des projets d'apprentissage (Formation continue),...

Projet 2005-2006 : expliciter et évaluer les compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ce projet est en articulation avec les deux axes du Projet d'Etablissement : la démarche qualité et le développement de l'usage des TICE. La mise en place d'un dispositif expérimental sera nécessaire.

Michel Carral remarque que cela concerne le système de recrutement des enseignants. Il cite l'exemple des postes à profil comme les classes européennes.

Le représentant de Pierre-Yves Pellefigue s'interroge sur l'intérêt de développer ce dispositif et le volume horaire nécessaire.

Roland Pouget précise qu'il ne s'agit pas de la création d'un module supplémentaire. Il rappelle le séminaire programmé le 15 mars 2005 sur ce thème.

José Decrocq intervient au niveau de l'Inspection en soulignant l'aspect dynamique de ce concept et l'intérêt de son utilisation au niveau de l'inspection. Un point de la VAE concerne la recherche d'évolution de la personne dans son expérience. La personne est-elle capable de s'adapter ? Travailler sur ce livret participe de la formation.

Henri del Pup rappelle l'existence de grilles de compétences pour les Professeurs des Ecoles mais précise que quand il s'agit de mettre les moyens matériels, il n'y a plus rien.

Pierre Priouret s'inquiète de la surcharge de travail.

Jean-Marie Chaînet souligne l'importance de recentrer la réflexion sur cet outil de travail dans nos missions de formation. Il concerne le passage entre formation initiale et formation continue.

La mise en place du e-portfolio est soumise au vote. Il donne le résultat suivant :

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour: 22

V - LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE *présenté par André Terrisse et Marc Courvoisier*

◆ André Terrisse présente le deuxième appel d'offre (durée 2 ans) concernant les "**Recherche collaboratives**"

Il en rappelle le cadre et les critères d'attribution. Il précise que trois projets pourront être soutenus en 2005 puisqu'il y a report d'un financement non attribué en 2004.

◆ Marc Courvoisier présente l'appel d'offre "**Innovations pédagogiques**", sans thème spécifique, premier appel d'offre pour l'année universitaire 2005/2006. Il sera lancé à partir du 9 mars et le CSP du 20 mai 2005 examinera les projets.

Mireille Vignolles se pose la question de l'implication de la commission Recherche.

André Terrisse confirme l'implication de la commission Recherche dans l'étude des dossiers.

► **Avant d'aborder le point suivant sur la réforme des IUFM, une déclaration solennelle des élu(e)s de la FSU est faite par Pierre Priouret (Texte joint en annexe)**

Henri del Pup au nom de toutes les autres organisations syndicales de cette assemblée s'associe à cette motion et regrette ces suppressions d'heures.

Le CSP vote cette motion à l'unanimité.

Elle sera présentée au prochain CA prévu le 23 mars.

VI - LA RÉFORME DES IUFM

André Terrisse souligne que l'heure est grave, car l'intégration des IUFM signifie une dépendance totale à l'égard des universités. Une deuxième question se pose : celle de la qualité de la formation sans autonomie de gestion.

Henri del Pup émet le voeu d'être rattaché à l'université dite "quatrième université" (Institut National Polytechnique), et de négocier une structure type grande école. Il signale la création d'une préparation IUFM par l'Université Paul Sabatier.

Le vote de la Loi signifie que le débat ne peut porter que sur des modalités toulousaines d'intégration.

Roland Pouget apporte des précisions au sujet de la licence développée par l'Université Paul Sabatier. Les responsables de cette licence ont été alertés.

André Terrisse précise qu'Henri del Pup fait allusion à un rattachement à l'Institut National Polytechnique. Il rappelle la proposition faite par Marc Courvoisier d'un établissement inter-universitaire. Au-delà des missions, se pose la question des moyens. C'est au cours de ses premières années que l'enseignant se forge son habitus professionnel (Colloque de Nantes – 2005).

Il propose la mise en place d'une commission, pour avoir une réflexion commune et anticiper les transformations à venir.

Henri del Pup déplore que l'on maintienne le concours en première année d'IUFM.

Pierre Priouret souscrit aux remarques d'Henri Del Pup sur les menaces que font peser les recrutements régionalisés des concours, aussi bien sur la question du blocage du mouvement de mutation des titulaires actuels que des futurs stagiaires. Il reprend à son compte la question de la nécessaire formation des enseignants, que l'on risque de vider de sa substance par des moyens détournés, en vidant les IUFM de leur contenu au profit de la formation en alternance.

Christian Valade indique que l'on se trouve dans la même situation qu'en 1991, notamment en ce qui concerne pour les stagiaires, la « fidélisation » à une académie. Les stagiaires sont rapidement devenus des moyens d'enseignement et sont nommés pratiquement toujours hors académie. Par ailleurs, il y aura une grande difficulté à gérer les formations si tous les enseignants des premier et second degré sont à temps partagé. Il y aura des décrets d'application IUFM par IUFM. Il faudra pouvoir intervenir sur leur élaboration.

André Terrisse remercie Christian Valade de souligner ces deux points :

- régionalisation, qui désorganise l'enseignement et cite l'exemple de l'EPS,
- capacité d'autonomie qui dépend d'un décret d'application.

Roland Pouget propose de mener la réflexion sur « comment on va commencer à travailler et quelle négociation avec l'université ? »

Marc Courvoisier indique que la CDIUFM avait fait des propositions pour l'organisation des deux années de formation. Le concours restant en fin de première année de formation, la CDIUFM a fait des propositions de cahier des charges. M. Courvoisier avait souhaité que la CDIUFM reste en position d'attente de façon à montrer clairement son désaccord quant à la non évolution du concours.

L'intégration à l'université peut avoir des avantages au niveau de la diplomation : la possibilité de délivrer des masters est une bonne chose.

Par contre, le rattachement à une seule université est problématique pour les enseignants dont les thématiques sont situées dans une autre université (exemple des littéraires, géographes, historiens, linguistes,... à l'Université Paul Sabatier). L'idée d'une intégration à plusieurs universités avec un établissement principal pouvait résoudre ce problème (qui ne se pose pas pour les IATOS/ITRF).

Il faut garder une capacité de pilotage et un fléchage des moyens et c'est le décret de création des nouveaux IUFM qui devra le garantir. Ensuite, chaque IUFM sera régi par un décret spécifique.

Mireille Vignoles pose la question de savoir si il y a déjà eu des contacts au niveau local.

Marc Courvoisier répond que ce n'est pas le cas et qu'il n'est pas demandeur.

André Terrisse propose de mettre en place un organisme de réflexion pour envisager les conditions de l'intégration universitaire. **Demande est faite au CA d'une commission conjointe et ouverte.**



Pour terminer cette séance, André Terrisse fait le **point sur les commissions** : Claudine Garcia-Debanç participera à nouveau à la commission Recherche. Il souhaite la nomination d'un membre de l'ERT 34 pour participer à cette commission recherche. (*André Tricot a accepté*).

Il regrette que l'UP Polyvalente ne propose aucun délégué aux commissions.

La séance est levée à 12 h 15

MOTION

Le **C.S.P. de l'IUFM de Midi-Pyrénées** fait part de ses vives inquiétudes quant aux conséquences attendues sur la formation des maîtres de la récente décision, prise unilatéralement par le Rectorat, de retirer à l'I.U.F.M. l'équivalent de 8 postes de professeurs - associés.

Cette ponction brutale fragilise fortement l'ensemble de nos formations et nous met dans l'incapacité de remplir nos missions.

Nous demandons en conséquence au Recteur de revenir sur cette décision.

Nous attendons du Conseil d'Administration qu'il fasse clairement obstacle à son éventuelle mise en œuvre.